



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

### DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ILE DE FRANCE DANS LE CADRE DU VOLET « EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE » 2022 POUR L'IMPLANTATION D'UNE STRUCTURE DE « WORKOUT » AU PARC LEFEVRE A LIVRY-GARGAN

N° 2022-038

Livry-Gargan, le 08 JUL. 2022

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L110-1 et L200-1 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire la compétence de demander, au nom de la Commune, des demandes de concours financiers auprès de tout organisme financeur ;

Vu la volonté de la Commune d'encourager et d'inciter les livryens à pratiquer une activité sportive ;

Vu le projet d'implantation d'une structure de workout sur la Commune ;

Considérant que le projet consiste à implanter une structure de type « workout » au sein du parc Lefèvre afin d'encourager la pratique sportive des livryens et d'offrir une structure supplémentaire dans le cadre du dispositif « prescri' forme » lancé en février 2022 ;

Considérant que cette opération est susceptible de répondre aux critères fixés par la région Ile-de-France dans le cadre du volet « équipements sportifs de proximité ».

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de la Région Ile-de-France afin qu'elle apporte son soutien à cette opération ;

**DECIDE**

**Article 1 :** De solliciter le concours financier de la région Ile de France dans le cadre du volet « équipements sportifs de proximité » afin qu'elle apporte son soutien à l'opération d'implantation d'une structure de workout à Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis) prévue lors de l'été 2022.

**Article 2 :** D'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES PAR NATURE (Directement liées au projet)	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant des recettes	%
<b>Travaux</b>		<b>Aides publiques</b>		
Travaux d'implantation d'un Workout (Aire de Fitness) au Parc Lefèvre	50.000 €	DSIL (sur Travaux uniquement)	17.473 €	35%
	50.000 €	Région Ile de France	22.527 €	45%
		Commune de Livry-Gargan	10.000€	20%
		<i>dont Fonds Propres</i>	10.000€	
<b>TOTAL</b>	<b>50.000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50.000 €</b>	<b>100,00%</b>

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43  
courtermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;
- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**Pierre-Yves MARTIN**  
**Maire de Livry-Gargan**  
**Conseiller Départemental**